



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3. Élargir le cercle des bénéficiaires de l'action des Crous

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024

3. Élargir le cercle des bénéficiaires de l'action des Crous

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024



3. Élargir le cercle des bénéficiaires de l'action des Crous

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024

METTRE EN OEUVRE LA LOI LÉVI ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA RESTAURATION

L'universalité du service public de vie étudiante porté par le réseau le positionne comme un acteur majeur de la loi dite ?Lévi?, à la fois par la mise en oeuvre d'une politique volontariste d'agrèments et l'octroi de l'aide financière à la restauration (CARE) à l'intention des étudiants en zone blanche. Parallèlement, le réseau des Crous poursuit le développement de nouvelles structures de restauration, en veillant à sa soutenabilité financière et humaine et en faisant la preuve de toutes ses capacités d'innovation au service des étudiants (vente à emporter et à distance, équipements connectés, etc.).

La cartographie de déploiement des nouveaux agrèments, d'implantation de nouvelles structures/offres et de CARE sera établie d'ici le printemps 2025 au sein d'une stratégie académique de la restauration étudiante.

AMPLIFIER L'ACCÈS AUX BOURSES ET AUX DROITS (SIMPLIFICATION, LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS)

En étroite collaboration avec les rectorats, le réseau est engagé dans la mise en oeuvre d'un guichet social étudiant unique dans le cadre de la simplification de l'accès aux droits.

L'interopérabilité des systèmes d'information, leur simplification, leur capacité à opérer le versement des bourses des collectivités territoriales sont autant de garants d'une lutte efficace contre le non-recours et de traitement social optimisé des situations individuelles tout au long du parcours étudiant.

Un nouveau système de traitement des demandes de bourses sur critères sociaux sera mis en place à partir du printemps 2025. Il aura vocation dès l'année 2026 à intégrer tous les dispositifs de demandes d'aides financières facilitant ainsi les démarches pour les étudiants les plus défavorisés. La création d'un dossier social universel a vocation à être explorée.

Ce nouveau système numérique sera l'occasion de repenser le circuit de paiement des aides directes payées par les Crous, en s'appuyant sur une logique de mutualisation afin d'accélérer les opérations de versement au profit des étudiants et d'optimiser le recouvrement des indus.

AUGMENTER LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

Le réseau soutient l'effort de création de 35 000 nouveaux logements. Il explorera toutes les solutions, montages juridiques financiers et opérationnels, et dispositifs permettant d'accélérer la création de nouvelles résidences sur les territoires en tension, en particulier en maîtrise d'ouvrage, ainsi que, le cas échéant, des évolutions plus structurantes de son fonctionnement interne en ce domaine, avec pour dénominateur commun la sobriété



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



3. Élargir le cercle des bénéficiaires de l'action des Crous

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024

foncière, les performances environnementales et énergétiques et l'implication de la maîtrise d'usage à chacun des stades du projet immobilier qu'il s'agisse d'une construction ou d'une réhabilitation, et la performance économique.

En articulation étroite avec le futur COP (Contrats d'Objectifs et de Performance) ainsi que l'ensemble des actions de l'État en faveur du logement étudiant, le Crous contribuera à l'accélération de la création de nouveaux logements Crous et à l'achèvement du plan de réhabilitation.